

# Les zones franches urbaines

## Déclaration du groupe de l'UNAF

Le groupe de l'UNAF approuve les orientations et les préconisations de l'avis présenté. Le dispositif national Zones franches urbaines - s'il mérite sans doute d'être maintenu - doit être profondément « refondé » pour retrouver une véritable efficacité.

Les évaluations conduites par l'État (notamment par l'ONZUS) sont fragmentaires, et souvent trop récentes pour permettre à ce jour aux décideurs nationaux et locaux d'avoir un diagnostic partagé.

La diversité des situations est très grande et le jugement porté par les responsables locaux, publics et privés, va de la plus grande satisfaction au constat d'un quasi-échec.

Ainsi, de l'avis de tous les observateurs et acteurs, le bilan de la mise en œuvre du dispositif ZFU apparaît mitigé. En effet, son efficacité sur le développement de l'emploi dans les territoires paraît directement liée à l'implication volontaire des collectivités territoriales concernées dans toutes les autres politiques qui doivent être mises en œuvre : logement, éducation, sécurité, services publics...

Enfin, l'extrême complexité et technicité du dispositif en vigueur induit des comportements des acteurs concernés, entreprises ou populations, allant de l'indifférence au scepticisme, à un grand intérêt et génère parfois des effets d'aubaine...

Le groupe de l'UNAF attire l'attention sur deux aspects de la « refondation » proposée, qui lui paraissent constituer sinon des préalables, du moins des conditions déterminantes :

- une gouvernance locale fondée sur l'obligation préalable des collectivités territoriales, communales ou/et intercommunales d'élaborer et de mettre en œuvre un « contrat de ville », lequel devra ou non définir un périmètre de la ZFU afin d'éviter qu'il soit imposé d'en haut ;
- une participation active des entreprises, des partenaires sociaux et des populations concernées à l'élaboration des politiques complémentaires et spécifiques de formation, d'emploi et d'insertion. En effet, ce dispositif a pour objectif d'apporter un plus aux politiques de droit commun et non de s'y substituer.

En effet, ce dispositif est certes, essentiellement axé sur une revitalisation de l'emploi local. Mais, concernant en priorité les jeunes ou les adultes en grave difficulté, il convient que leurs familles, les proches et eux-mêmes trouvent sur ces territoires l'ensemble des services marchands ou non marchands qui les accompagnent. Il s'agit d'enclencher un cercle vertueux entre l'offre de services et la demande d'insertion et d'emploi, afin de « sortir » une fois de plus de la politique en silos.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.